



SNUDI-FO du Finistère

5 rue de l'Observatoire 29200 BREST
Tél : 06.80.65.04.27

Courriel : snudifo29@gmail.com

Site : <http://29snudifo.canalblog.com/#>



CR CAPD du 22 septembre 2023 : 9 h/11h30

Recours temps partiels

Déclarations préalables FSU et FO (jointe)

Syndicats présents SNUIPP (5) Sud (1) UNSA (1) CFDT (1) FO (1)

Il y a l'administration (6 membres) et des IEN (6)

Administration :

- DASEN Mme ESNAULT
- Secrétaire générale Mme BAGGIO
- Responsable du 1^{er} degré : Mr Cloarec secondé par M.Courtès et une autre dame.

2 dossiers sont à l'étude et c'est le moment où l'administration répond aux questions.

Les votes ne sont que consultatifs c'est l'administration qui prend l'avis des syndicats et qui décide.

Je précise que je suis seule pour FO et qu'il est particulièrement compliqué d'intervenir et de prendre des notes à la fois puis de revenir dessus pour expliquer... je vous livre les infos telles quelles

Question : Les réponses tardives (de temps partiels) pour l'organisation des collègues : peut-on améliorer la situation ?

Réponse : Entretiens préalables liées aux opérations de mouvement : ceux qui ne participent, ceux qui ne participent pas puis sur affectation tardive. On est dans la suite du recours hiérarchique. C'est impossible de décorréliser (poste/réponse de temps partiel)

Docteur GOYEC part à la fin de l'année civile part à la retraite, sera-t-elle remplacée ?

2 médecins pour les 4 départements. La charge de travail est énorme. Recrutement en cours

Programme PHARE (en réponse à FO) : j'entends la lourdeur. Débat sur Phare ; FO dit que ce n'est pas aux personnels d'assumer cette lourdeur. Ok si c'est quelqu'un d'autre qui intervient mais pas de répartir les élèves et mettre cette charge supplémentaire sur les enseignants.

La DASEN évoque sa séance de cinéma avec Mme Baggio.

2 recours

La collègue au vu des arguments dans le courrier obtient son 80% (la 2^{ème} personne vu que l'année a commencée et s'est organisée renonce à son recours)

2 PV non soumis au vote (anciennes CAPD)

Mme BATANY est partie elle a obtenu un autre poste (concours de catégorie A) est à l'EREA. Delphine BLOZEN (BLEUZENN ? la remplace). L'ensemble de situations et de recours ont été transmis.

PILIASCO ? quittera la DSDEN le 1^{er} décembre, Mr FEON le remplacera.

Nous indiquons qu'il est difficile d'orienter les collègues vers les bonnes personnes.

M.Cloarec précise qu'un organigramme est en cours de réalisation pour les collègues...

Question du remplacement :

Combien de remplaçants bloqués dès la rentrée ? : A ce jour la moyenne des remplaçants affectés sur congés de plus de 4 mois : 47% des remplaçants (Landi en tension) 1 contractuel recruté (expérimenté) sur cette circonscription.

Nombre de remplaçants dispo à la rentrée : 2021 /2022 taux d'absence au-delà des 10%

Taux d'efficacité 78% la moyenne avant covid taux d'absence 8% et efficacité sup à 80%

2022/ 2023 taux d'absence a baissé 9.55% et le taux de remplacement 85% application ARIA (qui donne ces informations...)

Pas de taux d'efficacité sur les remplacements courts

Ce chiffre nous semble ne pas correspondre à la réalité vécue

Nombre de démission : 1^{er} janvier 6 (6 en 2022) : période longue de disponibilité non retour des personnels

Nombre de rupture conventionnelles 2023 : 15 (7 en 2022)

Nombre de temps partiels demandés 345 : 289 accords et 56 refus de temps partiel (on ne parle pas de la quotité mais du fait d'être en temps partiel ou non)

Disponibilités : 42 accords dont 27 renouvellements 2 refus

Promotions : Barème Hors Classe : parité 82% femme 17 hommes 202 promus 167 femmes et 35 hommes

Barème du dernier promu 130

Classe exceptionnelle 2 viviers vivier 1 1 49 promus dernier 67 2 38 promus dernier 70

Echelon spécial de classe exceptionnelle disparaissant régularisation en octobre

Normalement avancement à l'ancienneté va dépendre du passage d'échelons de la classe exceptionnelle (interviendra au plus tard en dec)

Nombre de contractuels : 19. 9 monolingues 8 bilingues et 2 enseignants référents

AESH : Emmanuel BRAULT IEN ASH

6900 élèves bénéficient d'un PPS dans le département (1^{er} et second degré + post bac)

Un gros millier un ENSMS établissement medico soc scolarisés dans établissement ou en milieu ordinaire avec accompagnant de type SESSAD

1160 scolarisés avec le dispositif ULIS

4700 scolarisés en milieu ordinaire

Combien ont une notification AESH ?

4700 + 1100 pris en compte (besoins physiologiques spécifiques)

- 4800 élèves accompagnés
- 2274 AESH

L'année dernière majorité de notification d'accompagnement individuels

52% d'aide individuelle et 48 mutualisés

14% de plus d'élèves notifiés en individualisés par rapport à la moyenne nationale

Combien d'élèves notifiés en attente d'AESH ? On est en capacité de recrutement pas possible de donner des chiffres

Pas d'attente sur élève avec notification individuelle.

Nombre d'AESH à recruter ? On répond aux notifications connues. Globalement on a recruté 300 personnes, on arrive à recruter. 70 pendant les congés.

Y a des bassins en tension ; c'est compliqué sur certains secteurs (pays bigouden par exemple)

2274 dans le département qu'on aimerait cdiser

1824 sont gérées par rectorat et DSDEN seules 355 en CDD

450 gérées par Thépot

A terme elles seront cdisées et passeront en gestion DSDEN paiement rectorat

3250 PE dans le 1^{er} degré

Comité médical :

Docteur Matilin (médecin expert) : une saisine va être faite suite à des réflexions négatives

3 dossiers médicaux refusés de CLM, refus d'imputabilité de service. Propos insultants tenus envers les collègues.

Conseil médical composé de 2 médecins. Chaque personne peut saisir le Conseil de l'Ordre pour alerter sur un problème.

Action sociale

CDAS doit se réunir dans la semaine du 12 octobre. A l'issue de cette CDAS des représentants seront désignés. On va organiser la CPAS.

Chefs d'établissement cela sera monsieur JACOPIN

CPAS mensuelle : commission qui traite des dossiers de demande de secours. Les collègues en grosse difficulté doivent contacter le syndicat qui les dirigera vers les assistantes sociales des personnels. Ce sont elles qui constituent les dossiers.